



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

2020-04-01

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1, présent à distance par télécommunication

Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2, présent à distance par télécommunication

Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3, présent à distance par télécommunication

Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4

Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5, présent à distance par télécommunication

Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 20-04-052

### Modification à la date de la séance du conseil municipal du mois d'avril

ATTENDU qu'étant donné la situation exceptionnelle de l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal a pris la décision de devancer la séance qui était prévue le lundi 06 avril au mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

ATTENDU que conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, l'avis public annonçant la modification de la date de la présente séance a été publié mais que les conséquences sur le public sont nulles puisque la séance a lieu à huis clos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'entériner le devancement de la séance ordinaire au mercredi 1<sup>er</sup> avril plutôt que celle-prévue au calendrier le 6 avril.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-04-053

### Autorisation à délibérer à distance par tout moyen de communication

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et le décret renouvelé jusqu'au 7 avril 2020 ;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télécommunication (Skype) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télécommunication (Skype).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-04-054

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 20-04-055

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

Résolution # 20-04-056

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2020**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 20-04-057

#### **Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2020**

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de mars 2020 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 14 803,53\$ ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 67 905,27\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 82 708,80\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019

*Tous les documents se rapportant aux états financiers 2019 seront déposés à la séance de ce conseil du mois de mai.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

Résolution # 20-04-058

#### Carrefour jeunesse-emploi du comté de Johnson, projet trio étudiant Desjardins pour l'emploi

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la Municipalité approuve le projet soumis dans le cadre du volet « Expérience Travail-Été » pour l'été 2020, confirme son engagement pour le coût estimé et autorise le directeur général à signer l'entente.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Contact (Centre de crise et prévention suicide), campagne de financement 2020

*Le conseil ne donnera pas suite à la demande.*

### **7. Période de questions**

*Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent, aucune question.*

### **8. Travaux publics**

#### Dépôt du compte-rendu des travaux de déneigement effectués par le service des travaux publics lors de la saison hivernale 2019-2020

*Le conseil en prend acte.*

### **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

#### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

#### Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **10. Conseil**

Résolution # 20-04-059

#### Admissibilité de projets au Fonds de la taxe sur l'essence



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-04-060

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ainsi que les dépenses liées aux travaux en régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu d'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Vente du lot numéro 5 727 902 du cadastre du Québec à Mme Johanne Champagne et M. Conrad Champagne dans le cadre du développement domiciliaire de la rue Gauthier

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Gauthier ;

ATTENDU que Mme et M. Champagne ont déposé en date du 11 mars 2020, une promesse d'achat à la municipalité puisqu'ils désirent y acquérir un terrain ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la Municipalité accepte de vendre à Mme Johanne Champagne et M. Conrad Champagne le lot numéro CINQ MILLION SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT DEUX (5 727 902) du cadastre du Québec (1655 rue Gauthier), d'une superficie de 1 154,1 mètres carrés, au prix de 22 379,19\$ avant taxes et de 25 730,47\$ incluant les taxes applicables ;

QUE l'offre d'achat déposée par les acquéreurs soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à la transaction (acte de vente notarié), à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires ou modifications mineures requises, et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **11. Gestion & direction générale**

### Mise à jour sur la situation provinciale du Coronavirus-Covid-19



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Le conseil prend acte du rapport de suivi effectué par le Directeur général sur l'information transmise par le gouvernement provincial ainsi que par la FQM.*

Résolution # 20-04-061

### Abaissement du taux d'intérêt applicable aux taxes municipales

ATTENDU qu'étant donné la situation du Coronavirus (COVID-19), la Municipalité a pris la décision d'appliquer des mesures de répit à ses citoyens pour le paiement des taxes municipales ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 981 du *Code municipal du Québec*, la municipalité peut par résolution abaisser le taux d'intérêts en vigueur ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE les taux d'intérêts du règlement numéro 625-2020 soient suspendus et fixés à 0% pour les versements de l'année 2020 et ce jusqu'au 5 août ;

QUE le conseil mette fin ou modifie la présente décision par une prochaine résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-04-062

### Remerciements au gouvernement provincial pour la transmission de l'information dans les circonstances de la crise actuelle

Il est unanimement proposé et résolu de remercier le gouvernement provincial ainsi que les différents ministères qui sont plus particulièrement touchés par la crise sanitaire actuelle, pour la bonne communication de l'information qui est transmises aux municipalités mais également à toute la population.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-04-063

### Approbation de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs avec Hydro-Québec dans le cadre du développement de la rue Laframboise

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la future rue Laframboise ;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a soumis à la municipalité le 25 mars 2020 un projet d'entente ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'autoriser le directeur général & secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lévesque, à signer l'entente d'évaluation pour travaux majeurs (DCL-22657604) à intervenir avec Hydro-Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **12. Loisirs et culture**

*Aucun point à inscrire au procès-verbal.*

## **13. Services d'hygiène**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de janvier 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

Dépôt de documents et des correspondances du mois de mars 2020

- Fédération québécoise des municipalités (FQM) : Infolettres.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de février et mars 2020

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de février 2020

*Aucun document n'ayant été reçu à la municipalité, ceux-ci seront donc déposés à une prochaine séance.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de février 2020

*Le conseil en prend acte.*

Résolution # 20-04-064

Adoption du Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que l'enjeu majeur d'une planification en cas de pandémie consiste, pour la municipalité, à s'assurer qu'elle aura les ressources suffisantes pour continuer à fournir les services à la population malgré la pandémie et qu'elle pourra surtout maintenir en tout temps les services essentiels ;

ATTENDU que les buts du Plan sont d'assurer la protection de la santé du personnel, de maintenir les services aux citoyens et de minimiser les impacts sur l'organisation ;

ATTENDU que le *Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie* se veut complémentaire au Plan de sécurité de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'adopter le « Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton » qui inclut l'application de la « Politique sur la compensation salariale relative au Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie ».

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

#### Règlement numéro 628-2020 modifiant le règlement numéro 547-2010 créant un programme d'aide financière pour la construction résidentielle de la municipalité

ATTENDU que le règlement 547-2010 concernant un crédit des taxes foncières a été adopté à la séance ordinaire du Conseil municipal du 07 septembre 2010 et modifié par le Règlement numéro 582-2014 le 18 août 2014 ;

ATTENDU que l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.C., c. A-19.1) permet à la Municipalité d'adopter, par règlement, un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite, dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins vingt ans et dont la superficie est composée pour moins de 25% de terrains non bâtis;

ATTENDU que l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que dans le cadre de l'adoption d'un tel programme, la Municipalité peut octroyer un crédit de taxes ;

ATTENDU que le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de prolonger le programme ;

ATTENDU que l'avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Pierre Dufort à la séance ordinaire tenue le 09 mars 2020, date à laquelle le conseiller Éloi Champigny a déposé le projet de règlement ;

ATTENDU qu'avant l'adoption du présent règlement, l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, les changements entre les projets déposés et le règlement soumis pour adoption, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés ;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été rendue disponible dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il est adopté ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **Article I**

#### **Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 628-2020 modifiant le règlement numéro 547-2010 créant un programme d'aide financière pour la construction résidentielle de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».

#### **Article II**

#### **Préambule**

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **Article III**

#### **Travaux admissibles**

L'article 5.1, intitulé « Travaux admissibles », du règlement 547-2010, est abrogé et remplacé par le suivant :

« Sont admissibles au programme de revitalisation les travaux de construction d'un bâtiment résidentiel ou les travaux de rénovation d'un tel bâtiment qui entraînent une hausse de plus de 20 000\$ de l'évaluation telle



N° de résolution  
ou annotation

#### Article IV

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

qu'elle apparaît au rôle d'évaluation de l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés. »

#### Conditions

Le deuxième paragraphe de l'article huit (8), intitulé « conditions », du règlement 547-2010, est abrogé et remplacé par le suivant :

« Les travaux doivent avoir fait l'objet d'un permis émis conformément à la réglementation applicable et ce, jusqu'au 31 décembre 2024. ».

Le troisième paragraphe de l'article huit (8), intitulé « conditions », du règlement 547-2010, est abrogé et remplacé par le suivant :

« Les travaux une fois complétés doivent avoir donné lieu à une augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation de l'immeuble apparaissant au rôle d'évaluation d'un montant supérieur à 20 000\$ ».

#### Article V

#### Entrée en vigueur

Le présent règlement modifie le règlement numéro 547-2010 de la Municipalité ainsi que tous ses amendements, dont le règlement numéro 582-2014. Il abroge toute disposition d'un autre règlement municipal incompatible avec les dispositions du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

#### 21. Période de questions

*Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent, aucune question.*

#### 22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 20h25.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-04-065

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier